



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

28 juin 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.669

OBJET : AVENANTS N°1 AUX MARCHÉS DE TRAVAUX N° A9.069 À A9.075 RELATIFS AU CHÂTEAU DE L'HORLOGE -

Le 28/06/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/06/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Eric CHEVALIER, M. Jacques GARCON à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI à M. Stéphane PAOLI, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Christine BERNARD, M. Alexandre GALLESE, M. André GUINDE, Mme Patricia LARNAUDIE

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 28/06/10

RAPPORTEUR : M. Jean CHORRO
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Maurice CHAZEAU

Politique Publique : TRAVAUX STRUCTURANTS ET D'AMELIORATION DE L'ESPACE PUBLIC

OBJET : AVENANTS N°1 AUX MARCHÉS DE TRAVAUX N° A9.069 À A9.075 RELATIFS AU CHÂTEAU DE L'HORLOGE - - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Par délibération n°2009.0334 du 6 avril 2009, le lancement d'un appel d'offres ouvert pour les travaux de construction d'un équipement de quartier à vocation associative et culturelle sur le site du Château de l'Horloge a été approuvé.

Par délibération n°2009.1298 du 9 décembre 2009, Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics ont été autorisés à signer les marchés de travaux (7 lots).

La Ville a souhaité quelques modifications du projet afin de réaffecter certains espaces, tels que les locaux associatifs regroupés sous forme d'un centre social, la réduction de l'école de musique et l'intégration du " Relais Assistantes Maternelles ". Ceci a impliqué des études complémentaires pour les architectes, et a eu pour conséquence la passation d'avenants en plus et moins value pour chacun des lots.

Lots	Montant initial du marché	Marché initial + avenant n°1	Plus ou moins value
Gros œuvre - Maçonnerie	2 107 000,00 € HT	2 112 900,45 € HT	+ 5 900,45 € HT + 0,28 %
Menuiseries Intérieures	267 304,00 € HT	262 663,00 € HT	- 4 641,00 € HT -1,74 %
Menuiseries Extérieures	239 158,00 € HT	233 218,00 € HT	- 5 940,00 € HT -2,48 %
Cloisonnement - Isolation	371 788,69 € HT	379 640,70 € HT	+ 7 852,01 € HT + 2,11 %
Génie Climatique - Plomberie - Chauffage	432 021,07 € HT	447 623,30 € HT	+ 15 602,23 € HT + 3,61 %

Courants Forts – Courants Faibles	205 804,00 € HT	209 778,88 € HT	+ 3 974,88 € HT + 1,93 %
Ascenseurs	62 880,00 € HT	56 880,00 € HT	- 6 000,00 € HT - 9,54 %
TOTAL général	3 685 955,76 € HT	3 702 704,33 € HT	+ 16 748,57 € HT + 0,45 %

L'augmentation du montant des travaux étant inférieure à 5% pour chacun des lots, la passation des avenants n'a pas nécessité l'avis préalable de la commission d'appel d'offres.

Une dotation de 3 000 000 € est disponible au budget 2010 permettant de couvrir la part des dépenses de maîtrise d'œuvre et de travaux pour l'année en cours. Le montant total général de 3 702 704,33 € HT reste dans l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux inscrits dans la fiche opérationnelle modifiée qui a été approuvée lors du conseil municipal du 6 avril 2009 (délibération n°2009.0334), à savoir 3 794 200 € HT.

A la suite de quoi, et compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER :**

- L'avenant n°1 au marché de travaux n°A9.069, conclu le 21 décembre 2009 avec la société CAMPENON BERNARD, qui augmente le marché d'un montant de + 5 900,45 € HT.
- L'avenant n°1 au marché de travaux n°A9.070, conclu le 21 décembre 2009 avec la société MENUISERIE MERLO, qui diminue le marché d'un montant de - 4 641,00 € HT.
- L'avenant n°1 au marché de travaux n°A9.071, conclu le 21 décembre 2009 avec la société PROVENÇALE D'ALUMINIUM, qui diminue le marché d'un montant de - 5 940,00 € HT.
- L'avenant n°1 au marché de travaux n°A9.072, conclu le 22 décembre 2009 avec la société MUST INGENIERIE INDUSTRIE, qui augmente le marché d'un montant de + 7 852,01 € HT.
- L'avenant n°1 au marché de travaux n°A9.073, conclu le 21 décembre 2009 avec la société MULTITEC, qui augmente le marché d'un montant de + 15 602,23 € HT.
- L'avenant n°1 au marché de travaux n°A9.074, conclu le 19 décembre 2009 avec la société CADELEC, qui augmente le marché d'un montant de + 3 974,88 € HT.
- L'avenant n°1 au marché de travaux n°A9.075, conclu le 21 décembre 2009 avec la société CFA division de NSA, qui diminue le marché d'un montant de - 6 000,00 € HT.

- **AUTORISER :** Madame le Député-maire, ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics, à signer les avenants n°1 aux marchés de travaux n°A9.069 à A9.075, ainsi que tout document s'y rapportant.

2010.669 - AVENANTS N°1 AUX MARCHÉS DE TRAVAUX N° A9.069 À A9.075 RELATIFS AU CHÂTEAU DE L'HORLOGE -

Présents et représentés	: 50
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07//2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Aix en Provence

LA VILLE

Direction Générale Services Techniques
Direction Adjointe des Services Techniques
Direction des Marchés Publics

**OPERATION DU CHÂTEAU DE L'HORLOGE
Aménagement et construction d'un
équipement de quartier à vocation associative
et culturelle**

MARCHE N° A9 – 069 NOTIFIÉ LE 21 DECEMBRE 2009
AVEC LA SOCIETE CAMPENON BERNARD

AVENANT N°1
PORTANT MODIFICATION DES PRESTATIONS POUR LE LOT N° 1 –
GROS ŒUVRE MAÇONNERIE

1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL :

1.1 – Identification du marché

Marché N° A9-069 notifié le 21 décembre 2009 à la Société CAMPENON BERNARD.

Objet et forme du marché : Marché à prix forfaitaires passé en Appel d'Offres Ouvert – Opération du Château de l'Horloge – Lot n° 1 – « Gros œuvre – Maçonnerie ».

Durée du marché :

Le marché comprend 2 phases :

- Réhabilitation de la bastide et construction Ludothèque, 8 mois de travaux (hors période de préparation : durée 1 mois).
- Construction salles polyvalentes, conservatoire et restaurant, 14 mois de travaux.

Les phases pouvaient se superposer.

Montant du marché initial : 2 107 000,00 € HT

1.2 – Identification des cocontractants

Le marché ci-dessus a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.
- D'autre part, la Société CAMPENON BERNARD représentée par Monsieur REBELO, Chef d'Agence, numéro SIREN 493.456.495 et domiciliée Lotissement Plein Sud – Luynes – 13097 AIX EN PROVENCE.

2 – OBJET DE L'AVENANT N°1 :

ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL -

Le présent avenant N°1 a pour objet de prendre en compte les nouvelles dispositions constructives liées à la réaffectation de certains espaces du projet, tels que les locaux associatifs regroupés sous forme d'un centre social, la réduction de l'école de musique et l'intégration du « Relais Assistantes Maternelles ».

L'ensemble des modifications des nouvelles dispositions constructives a fait l'objet de modifications de plans, coupes, façades et de l'établissement d'une DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) détaillée pièce par pièce, lot par lot faisant apparaître les plus et moins values liées aux modifications. L'ensemble de ces documents a été établi par l'architecte du projet et validé par la maîtrise d'ouvrage.

ARTICLE 2 : INCIDENCE FINANCIERE -

MODIFICATIONS DU PROJET INITIAL SELON DOSSIER DE PLANS INDICE B		Incidence financière en € HT
Phase 1 : Bastide + extension Plus value selon DPGF Phase 1	Σ des (+) values : 4 861,69 € HT Σ des (-) values : 0,00 € HT	+ 4 861,69 € HT

Phase 2 : Construction neuve Plus value selon DPGF Phase 2	Σ des (+) valeurs : 31 427,39 € HT Σ des (-) valeurs : 30 388,63 € HT	+ 1 038,76 € HT
TOTAL		+ 5 900,45 € HT

L'augmentation du marché initial est de +5 900,45 € HT soit + 0,28 % par rapport au marché initial.

Le montant global forfaitaire, figurant à l'Acte d'Engagement est modifié de la façon suivante :

	Montants exprimés en €
MONTANT INITIAL HT	2 107 000,00 € HT
MONTANT LIE A L'AVENANT N°1 HT	+ 5 900,45 € HT
NOUVEAU MONTANT HT	2 112 900,45 € HT
TVA 19.60%	414 128,49 €
MONTANT TTC	2 527 028,94 € TTC

ARTICLE 3 : AUTRES CLAUSES -

Toutes les clauses du marché n°A9.069 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

3 – SIGNATURE DES PARTIES :

<p>Pour la Société CAMPENON BERNARD : Nom et qualité du signataire</p> <p>Fait à Aix-en-Provence, Le (cachet de la société)</p>	<p>Pour la Ville d'Aix-en-Provence Le représentant du pouvoir adjudicateur, Nom et qualité du signataire</p> <p>Maurice CHAZEAU <i>Maire-Adjoint</i> Délégué à l'Inspection Générale des Services, aux Marchés Publics aux Délégations de Services Publics et à la Communication des Actes Administratifs</p> <p>Fait à Aix-en-Provence, Le</p>
---	---



Aix en Provence

LA VILLE

Direction Générale Services Techniques
Direction Adjointe des Services Techniques
Direction des Marchés Publics

**OPERATION DU CHÂTEAU DE L'HORLOGE
Aménagement et construction d'un équipement
de quartier à vocation associative et culturelle**

MARCHE N°A9 – 070 NOTIFIÉ LE 21 DECEMBRE 2009
AVEC LA SOCIETE MENUISERIE MERLO

AVENANT N°1
PORTANT MODIFICATION DES PRESTATIONS POUR LE LOT N° 2 –
MENUISERIES INTERIEURES

1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ INITIAL :

1.1 – Identification du marché

Marché N°A9-070 notifié le 21 décembre 2009 à la Société MENUISERIE MERLO.

Objet et forme du marché : Marché à prix forfaitaires passé en Appel d'Offres Ouvert – Opération du Château de l'Horloge – Lot n°2 – « Menuiseries Intérieures ».

Durée du marché :

Le marché comprend 2 phases :

- Réhabilitation de la bastide et construction Ludothèque, 8 mois de travaux (hors période de préparation : durée 1 mois).
- Construction salles polyvalentes, conservatoire et restaurant, 14 mois de travaux.

Les phases pouvaient se superposer.

Montant du marché initial : 267 304,00 € HT (y compris l'option « murs mobiles »)

1.2 – Identification des cocontractants

Le marché ci-dessus a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.
- D'autre part, la Société CAMPENON BERNARD représentée par Monsieur MERLO, Directeur Général, numéro SIREN 321.127.029 et domiciliée 280 chemin du Moulin de Fort – 13120 GARDANNE.

2 – OBJET DE L'AVENANT N°1 :

ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL -

Le présent avenant N°1 a pour objet de prendre en compte les nouvelles dispositions constructives liées à la réaffectation de certains espaces du projet, tels que les locaux associatifs regroupés sous forme d'un centre social, la réduction de l'école de musique et l'intégration du « Relais Assistantes Maternelles ».

L'ensemble des modifications des nouvelles dispositions constructives a fait l'objet de modifications de plans, coupes, façades et de l'établissement d'une DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) détaillée pièce par pièce, lot par lot faisant apparaître les plus et moins values liées aux modifications. L'ensemble de ces documents a été établi par l'architecte du projet et validé par la maîtrise d'ouvrage.

ARTICLE 2 : INCIDENCE FINANCIERE -

MODIFICATIONS DU PROJET INITIAL SELON DOSSIER DE PLANS INDICE B		Incidence financière en € HT
Phase 1 : Bastide + extension Plus value selon DPGF phase 1	Σ des (+) values : 16 099,00 € HT Σ des (-) values : 5 950,00 € HT	+ 10 149,00 € HT
Phase 2 : Construction neuve Plus value selon DPGF phase 2	Σ des (+) values : 9 909,00 € HT Σ des (-) values : 24 699,00 € HT	- 14 790,00 € HT
TOTAL		- 4 641,00 € HT

L'augmentation du marché initial est de - 4 641,00 € HT soit -1,74 % par rapport au marché initial.

Le montant global forfaitaire, figurant à l'Acte d'Engagement est modifié de la façon suivante :

	Montants exprimés en €
MONTANT INITIAL HT	267 304,00 € HT
MONTANT LIE A L'AVENANT N°1 HT	- 4 641,00 € HT
NOUVEAU MONTANT HT	262 663,00 € HT
TVA 19.60%	51 481,95 €
MONTANT TTC	314 144,95 € TTC

ARTICLE 3 : AUTRES CLAUSES -

Toutes les clauses du marché n°A9.070 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

3 – SIGNATURE DES PARTIES :

Pour la Société MENUISERIE MERLO : Nom et qualité du signataire	Pour la Ville d'Aix-en-Provence Le représentant du pouvoir adjudicateur, Nom et qualité du signataire
	Maurice CHAZEAU <i>Maire-Adjoint</i> Délégué à l'Inspection Générale des Services, aux Marchés Publics aux Délégations de Services Publics et à la Communication des Actes Administratifs
Fait à Aix-en-Provence, Le (cachet de la société)	Fait à Aix-en-Provence, Le



Aix en Provence

LA VILLE

Direction Générale Services Techniques
Direction Adjointe des Services Techniques
Direction des Marchés Publics

**OPERATION DU CHÂTEAU DE L'HORLOGE
Aménagement et construction d'un équipement
de quartier à vocation associative et culturelle**

MARCHE N° A9 – 071 NOTIFIÉ LE 21 DECEMBRE 2009
AVEC LA SOCIETE PROVENÇALE D'ALUMINIUM

AVENANT N°1
PORTANT MODIFICATION DES PRESTATIONS POUR LE LOT N° 3 –
MENUISERIES EXTERIEURES

1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ INITIAL :

1.1 – Identification du marché

Marché N°A9-071 notifié le 21 décembre 2009 à la Société PROVENÇALE D'ALUMINIUM.

Objet et forme du marché : Marché à prix forfaitaires passé en Appel d'Offres Ouvert – Opération du Château de l'Horloge – Lot n°3 – « Menuiseries Extérieures ».

Durée du marché :

Le marché comprend 2 phases :

- Réhabilitation de la bastide et construction Ludothèque, 8 mois de travaux (hors période de préparation : durée 1 mois).
- Construction salles polyvalentes, conservatoire et restaurant, 14 mois de travaux.

Les phases pouvaient se superposer.

Montant du marché initial : 239 158,00 € HT

1.2 – Identification des cocontractants

Le marché ci-dessus a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.
- D'autre part, la Société PROVENÇALE D'ALUMINIUM représentée par Monsieur ALLEGATIERE, Président, numéro SIREN 315.738.021 et domiciliée ZAC St Estève – 13360 ROQUEVAIRE.

2 – OBJET DE L'AVENANT N°1 :

ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL -

Le présent avenant N°1 a pour objet de prendre en compte les nouvelles dispositions constructives liées à la réaffectation de certains espaces du projet, tels que les locaux associatifs regroupés sous forme d'un centre social, la réduction de l'école de musique et l'intégration du « Relais Assistantes Maternelles ».

L'ensemble des modifications des nouvelles dispositions constructives a fait l'objet de modifications de plans, coupes, façades et de l'établissement d'une DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) détaillée pièce par pièce, lot par lot faisant apparaître les plus et moins values liées aux modifications. L'ensemble de ces documents a été établi par l'architecte du projet et validé par la maîtrise d'ouvrage.

ARTICLE 2 : INCIDENCE FINANCIERE -

MODIFICATIONS DU PROJET INITIAL SELON DOSSIER DE PLANS INDICE B		Incidence financière en € HT
Phase 1 : Bastide + extension Plus value selon DPGF phase 1	Σ des (+) values : 2 920,00 € HT Σ des (-) values : 4 730,00 € HT	- 1 810,00 € HT
Phase 2 : Construction neuve Plus value selon DPGF phase 2	Σ des (+) values : 15 420,00 € HT Σ des (-) values : 19 550,00 € HT	- 4 130,00 € HT
TOTAL		- 5 940,00 € HT

L'augmentation du marché initial est de - 5 940,00 € HT soit -2,48 % par rapport au marché initial.

Le montant global forfaitaire, figurant à l'Acte d'Engagement est modifié de la façon suivante :

	Montants exprimés en €
MONTANT INITIAL HT	239 158,00 € HT
MONTANT LIE A L'AVENANT N°1 HT	- 5 940,00 € HT
NOUVEAU MONTANT HT	233 218,00 € HT
TVA 19.60%	45 710,73 €
MONTANT TTC	278 928,73 € TTC

ARTICLE 3 : AUTRES CLAUSES -

Toutes les clauses du marché n°A9.071 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

3 – SIGNATURE DES PARTIES :

<p>Pour la Société PROVENÇALE D'ALUMINIUM : Nom et qualité du signataire</p> <p>Fait à Aix-en-Provence, Le (cachet de la société)</p>	<p>Pour la Ville d'Aix-en-Provence Le représentant du pouvoir adjudicateur, Nom et qualité du signataire</p> <p>Maurice CHAZEAU <i>Maire-Adjoint</i> Délégué à l'Inspection Générale des Services, aux Marchés Publics aux Délégations de Services Publics et à la Communication des Actes Administratifs</p> <p>Fait à Aix-en-Provence, Le</p>
---	---



Aix en Provence

LA VILLE

Direction Générale Services Techniques
Direction Adjointe des Services Techniques
Direction des Marchés Publics

**OPERATION DU CHÂTEAU DE L'HORLOGE
Aménagement et construction d'un équipement
de quartier à vocation associative et culturelle**

MARCHE N° A9 – 072 NOTIFIÉ LE 22 DECEMBRE 2009
AVEC LA SOCIETE MUST INGENIERIE INDUSTRIE

AVENANT N°1
PORTANT MODIFICATION DES PRESTATIONS POUR LE LOT N° 4 –
CLOISONNEMENT - ISOLATION

1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ INITIAL :

1.1 – Identification du marché

Marché N°A9-072 notifié le 22 décembre 2009 à la Société MUST INGENIERIE INDUSTRIE.

Objet et forme du marché : Marché à prix forfaitaires passé en Appel d'Offres Ouvert – Opération du Château de l'Horloge – Lot n°4 – « Cloisonnement - Isolation ».

Durée du marché :

Le marché comprend 2 phases :

- Réhabilitation de la bastide et construction Ludothèque, 8 mois de travaux (hors période de préparation : durée 1 mois).
- Construction salles polyvalentes, conservatoire et restaurant, 14 mois de travaux.

Les phases pouvaient se superposer.

Montant du marché initial : 371 788,69 € HT

1.2 – Identification des cocontractants

Le marché ci-dessus a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.
- D'autre part, la Société MUST INGENIERIE INDUSTRIES représentée par Monsieur MUSCAT, Gérant, numéro SIREN 383.808.342 et domiciliée ZA de l'Agavon Synergiparc n° – 13170 LES PENNES MIRABEA U.

2 – OBJET DE L'AVENANT N°1 :

ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL -

Le présent avenant N°1 a pour objet de prendre en compte les nouvelles dispositions constructives liées à la réaffectation de certains espaces du projet, tels que les locaux associatifs regroupés sous forme d'un centre social, la réduction de l'école de musique et l'intégration du « Relais Assistantes Maternelles ».

L'ensemble des modifications des nouvelles dispositions constructives a fait l'objet de modifications de plans, coupes, façades et de l'établissement d'une DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) détaillée pièce par pièce, lot par lot faisant apparaître les plus et moins values liées aux modifications. L'ensemble de ces documents a été établi par l'architecte du projet et validé par la maîtrise d'ouvrage.

ARTICLE 2 : INCIDENCE FINANCIERE -

MODIFICATIONS DU PROJET INITIAL SELON DOSSIER DE PLANS INDICE B		Incidence financière en € HT
Phase 1 : Bastide + extension Plus value selon DPGF phase 1	Σ des (+) values : 4 235,82 € HT Σ des (-) values : 3 071,58 € HT	+ 1 164,24 € HT
Phase 2 : Construction neuve Plus value selon DPGF phase 2	Σ des (+) values : 43 903,61 € HT Σ des (-) values : 37 215,84 € HT	+ 6 687,77 € HT
TOTAL		+ 7 852,01 € HT

L'augmentation du marché initial est de 7 852,01 € HT soit + 2,11 % par rapport au marché initial.

Le montant global forfaitaire, figurant à l'Acte d'Engagement est modifié de la façon suivante :

	Montants exprimés en €
MONTANT INITIAL HT	371 788,69 € HT
MONTANT LIE A L'AVENANT N°1 HT	7 852,01 € HT
NOUVEAU MONTANT HT	379 640,70 € HT
TVA 19.60%	74 409,58 €
MONTANT TTC	454 050,28 € TTC

ARTICLE 3 : AUTRES CLAUSES -

Toutes les clauses du marché n°A9.072 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

3 – SIGNATURE DES PARTIES :

<p>Pour la Société MUST INGENIERIE INDUSTRIE : Nom et qualité du signataire</p> <p>Fait à Aix-en-Provence, Le (cachet de la société)</p>	<p>Pour la Ville d'Aix-en-Provence Le représentant du pouvoir adjudicateur, Nom et qualité du signataire</p> <p>Maurice CHAZEAU <i>Maire-Adjoint</i> Délégué à l'Inspection Générale des Services, aux Marchés Publics aux Délégations de Services Publics et à la Communication des Actes Administratifs</p> <p>Fait à Aix-en-Provence, Le</p>
--	---



Aix en Provence

LA VILLE

Direction Générale Services Techniques
Direction Adjointe des Services Techniques
Direction des Marchés Publics

**OPERATION DU CHÂTEAU DE L'HORLOGE
Aménagement et construction d'un équipement
de quartier à vocation associative et culturelle**

MARCHE N°A9 – 073 NOTIFIÉ LE 21 DECEMBRE 2009
AVEC LA SOCIETE MULTITEC

AVENANT N°1
PORTANT MODIFICATION DES PRESTATIONS POUR LE LOT N° 5 –
GENIE CLIMATIQUE – PLOMBERIE - CHAUFFAGE

1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ INITIAL :

1.1 – Identification du marché

Marché N°A9-073 notifié le 21 décembre 2009 à la Société MULTITEC.

Objet et forme du marché : Marché à prix forfaitaires passé en Appel d'Offres Ouvert – Opération du Château de l'Horloge – Lot n°5 – « Génie Climatique – Plomberie - Chauffage ».

Durée du marché :

Le marché comprend 2 phases :

- Réhabilitation de la bastide et construction Ludothèque, 8 mois de travaux (hors période de préparation : durée 1 mois).
- Construction salles polyvalentes, conservatoire et restaurant, 14 mois de travaux.

Les phases pouvaient se superposer.

Montant du marché initial : 432 021,07 € HT

1.2 – Identification des cocontractants

Le marché ci-dessus a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.
- D'autre part, la Société MULTITEC représentée par Monsieur BENOIST, Directeur Régional, numéro SIREN 440.756.088 et domiciliée GVIO Parc de la Bastide Blanche Bât F1, BP 50520 – 13813 VITROLLES Cedex.

2 – OBJET DE L'AVENANT N°1 :

ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL -

Le présent avenant N°1 a pour objet de prendre en compte les nouvelles dispositions constructives liées à la réaffectation de certains espaces du projet, tels que les locaux associatifs regroupés sous forme d'un centre social, la réduction de l'école de musique et l'intégration du « Relais Assistantes Maternelles ».

L'ensemble des modifications des nouvelles dispositions constructives a fait l'objet de modifications de plans, coupes, façades, de l'édition d'une note technique décrivant les nouveaux principes de production et d'émission de chaleur/rafraîchissement, ainsi que la refonte complète de la DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) qui annule et remplace celle initialement établie. L'ensemble de ces documents a été établi par l'architecte du projet et validé par la maîtrise d'ouvrage.

ARTICLE 2 : INCIDENCE FINANCIERE -

MODIFICATIONS DU PROJET INITIAL SELON DOSSIER DE PLANS INDICE B et NOTE TECHNIQUE		Montants en € HT
Phase 1 : Bastide + extension	Nouvelle DPGF phase 1	79 071,41 € HT
Phase 2 : Construction neuve	Nouvelle DPGF phase 2	368 551,89 € HT
TOTAL		447 623,30 € HT



Aix en Provence

LA VILLE

Direction Générale Services Techniques
Direction Adjointe des Services Techniques
Direction des Marchés Publics

**OPERATION DU CHÂTEAU DE L'HORLOGE
Aménagement et construction d'un équipement
de quartier à vocation associative et culturelle**

MARCHE N°A9 – 074 NOTIFIÉ LE 19 DECEMBRE 2009
AVEC LA SOCIETE CADELEC

AVENANT N°1
PORTANT MODIFICATION DES PRESTATIONS POUR LE LOT N° 6 –
COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES

1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ INITIAL :

1.1 – Identification du marché

Marché N° A9-074 notifié le 19 décembre 2009 à la Société CADELEC.

Objet et forme du marché : Marché à prix forfaitaires passé en Appel d'Offres Ouvert – Opération du Château de l'Horloge – Lot n°6 – « Courants Forts – Courants Faibles ».

Durée du marché :

Le marché comprend 2 phases :

- Réhabilitation de la bastide et construction Ludothèque, 8 mois de travaux (hors période de préparation : durée 1 mois).
- Construction salles polyvalentes, conservatoire et restaurant, 14 mois de travaux.

Les phases pouvaient se superposer.

Montant du marché initial : 205 804,00 € HT

1.2 – Identification des cocontractants

Le marché ci-dessus a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.
- D'autre part, la Société CADELEC représentée par Monsieur COEFFIER, Gérant, numéro SIREN 488.802.836 et domiciliée ZA de la Meillère, BP 27 – 84160 CADENET.

2 – OBJET DE L'AVENANT N°1 :

ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL -

Le présent avenant N°1 a pour objet de prendre en compte les nouvelles dispositions constructives liées à la réaffectation de certains espaces du projet, tels que les locaux associatifs regroupés sous forme d'un centre social, la réduction de l'école de musique et l'intégration du « Relais Assistantes Maternelles ».

L'ensemble des modifications des nouvelles dispositions constructives a fait l'objet de modifications de plans, coupes, façades et de l'établissement d'une DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) détaillée pièce par pièce, lot par lot faisant apparaître les plus et moins values liées aux modifications. L'ensemble de ces documents a été établi par l'architecte du projet et validé par la maîtrise d'ouvrage.

ARTICLE 2 : INCIDENCE FINANCIERE -

MODIFICATIONS DU PROJET INITIAL SELON DOSSIER DE PLANS INDICE B		Incidence financière en € HT
Phase 1 : Bastide + extension Plus value selon DPGF phase 1	Σ des (+) values : 3 536,12 € HT Σ des (-) values : 710,00 € HT	+ 2 826,12 € HT
Phase 2 : Construction neuve Plus value selon DPGF phase 2	Σ des (+) values : 7 257,80 € HT Σ des (-) values : 6 109,04 € HT	+ 1 148,76 € HT
TOTAL		+ 3 974,88 € HT

L'augmentation du marché initial est de 3 974,88 € HT soit + 1,93 % par rapport au marché initial.

Le montant global forfaitaire, figurant à l'Acte d'Engagement est modifié de la façon suivante :

	Montants exprimés en €
MONTANT INITIAL HT	205 804,00 € HT
MONTANT LIE A L'AVENANT N°1 HT	3 974,88 € HT
NOUVEAU MONTANT HT	209 778,88 € HT
TVA 19.60%	41 116,66 €
MONTANT TTC	250 895,54 € TTC

ARTICLE 3 : AUTRES CLAUSES -

Toutes les clauses du marché n°A9.074 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

3 – SIGNATURE DES PARTIES :

<p>Pour la Société CADELEC : Nom et qualité du signataire</p> <p>Fait à Aix-en-Provence, Le (cachet de la société)</p>	<p>Pour la Ville d'Aix-en-Provence Le représentant du pouvoir adjudicateur, Nom et qualité du signataire</p> <p>Maurice CHAZEAU <i>Maire-Adjoint</i> Délégué à l'Inspection Générale des Services, aux Marchés Publics aux Délégations de Services Publics et à la Communication des Actes Administratifs</p> <p>Fait à Aix-en-Provence, Le</p>
---	---



Aix en Provence

LA VILLE

Direction Générale Services Techniques
Direction Adjointe des Services Techniques
Direction des Marchés Publics

**OPERATION DU CHÂTEAU DE L'HORLOGE
Aménagement et construction d'un équipement
de quartier à vocation associative et culturelle**

MARCHE N° A9 – 075 NOTIFIÉ LE 21 DECEMBRE 2009
AVEC LA SOCIETE CFA division de NSA

AVENANT N°1
PORTANT MODIFICATION DES PRESTATIONS POUR LE LOT N° 7 –
ASCENSEURS

1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ INITIAL :

1.1 – Identification du marché

Marché N°A9-075 notifié le 21 décembre 2009 à la Société CFA division de NSA.

Objet et forme du marché : Marché à prix forfaitaires passé en Appel d'Offres Ouvert – Opération du Château de l'Horloge – Lot n°7 – « As censeurs ».

Durée du marché :

Le marché comprend 2 phases :

- Réhabilitation de la bastide et construction Ludothèque, 8 mois de travaux (hors période de préparation : durée 1 mois).
- Construction salles polyvalentes, conservatoire et restaurant, 14 mois de travaux.

Les phases pouvaient se superposer.

Montant du marché initial : 62 880,00 € HT (variante retenue).

1.2 – Identification des cocontractants

Le marché ci-dessus a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.
- D'autre part, la Société CFA division de NSA représentée par Monsieur JAHAN, Gérant, numéro SIREN 485.205.769 et domiciliée 6 rue de la Goélette, ZE du Grand Large – 86280 SAINT BENOIT.

2 – OBJET DE L'AVENANT N°1 :

ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL -

Le présent avenant N°1 a pour objet de prendre en compte les nouvelles dispositions constructives liées à la réaffectation de certains espaces du projet, tels que les locaux associatifs regroupés sous forme d'un centre social, la réduction de l'école de musique et l'intégration du « Relais Assistantes Maternelles ».

L'ensemble des modifications des nouvelles dispositions constructives a fait l'objet de modifications de plans, coupes, façades et de l'établissement d'une DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) détaillée pièce par pièce, lot par lot faisant apparaître les plus et moins values liées aux modifications. L'ensemble de ces documents a été établi par l'architecte du projet et validé par la maîtrise d'ouvrage.

ARTICLE 2 : INCIDENCE FINANCIERE -

MODIFICATIONS DU PROJET INITIAL SELON DOSSIER DE PLANS INDICE B		Incidence financière en € HT
Phase 1 : Bastide + extension Plus value selon DPGF phase 1	Σ des (+) values : 0,00 € HT Σ des (-) values : 4 000,00 € HT	- 4 000,00 € HT
Phase 2 : Construction neuve Plus value selon DPGF phase 2	Σ des (+) values : 0,00 € HT Σ des (-) values : 2 000,00 € HT	- 2 000,00 € HT
TOTAL		- 6 000,00 € HT

L'augmentation du marché initial est de – 6 000,00 € HT soit – 9,54 % par rapport au marché initial.

Le montant global forfaitaire, figurant à l'Acte d'Engagement est modifié de la façon suivante :

	Montants exprimés en €
MONTANT INITIAL HT	62 880,00 € HT
MONTANT LIE A L'AVENANT N°1 HT	- 6 000,00 € HT
NOUVEAU MONTANT HT	56 880,00 € HT
TVA 19.60%	11 148,48 €
MONTANT TTC	68 028,48 €TTC

ARTICLE 3 : AUTRES CLAUSES -

Toutes les clauses du marché n°A9.075 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

3 – SIGNATURE DES PARTIES :

<p>Pour la Société CFA division de NSA : Nom et qualité du signataire</p> <p>Fait à Aix-en-Provence, Le (cachet de la société)</p>	<p>Pour la Ville d'Aix-en-Provence Le représentant du pouvoir adjudicateur, Nom et qualité du signataire</p> <p style="text-align: center;">Maurice CHAZEAU <i>Maire-Adjoint</i> Délégué à l'Inspection Générale des Services, aux Marchés Publics aux Délégations de Services Publics et à la Communication des Actes Administratifs</p> <p>Fait à Aix-en-Provence, Le</p>
---	--